
Etablissement d'un Indice National de Biodiversité pour une politique et une législation en faveur de la biodiversité

François Criscuolo*¹ and Jean-Yves Georges

¹Institut Pluridisciplinaire Hubert Curien (IPHC) – CNRS : UMR7178, université de Strasbourg – France

Résumé

Plusieurs indices biologiques, écologiques, sociétaux et économiques existent pour évaluer la richesse nationale. Cependant, à notre connaissance, il n'existe aucun indice intégrant l'ensemble des dimensions socio-écolo-économiques pour orienter les politiques nationales et internationales d'une part en faveur du maintien de la biodiversité, mais également en complément des critères actuellement essentiellement économiques. L'absence d'un tel **Indice National de Biodiversité** est probablement liée à la complexité d'intégrer dans un indice unique des paramètres aussi diversifiés que ceux issus de différentes disciplines. Cet INB, basé sur la valeur intrinsèque actuelle de la biodiversité nationale, devra être quantitatif, évolutif et traduisible en valeur (éventuellement monétaire) afin de classer, à l'instar du PIB, les nations. L'INB sera un indicateur global à l'échelle nationale, mais déclinable de manière sectorielle : terrestre, aquatique et marin sur les compartiments flore et faune.

L'INB constituerait un instrument incitatif à une politique et à une législation nationales et internationales qui prennent en compte la biodiversité pour en promouvoir le maintien par une politique nationale et/ou communautaire et par des aides internationales, au même titre que le PIB est utilisé par le FMI pour maintenir l'équilibre économique international. On s'attend ainsi à ce que certains pays à PBI modeste aient un INB élevé qui permettrait de contrebalancer les accords économiques actuels en intégrant la valeur liée à la biodiversité. Le travail effectué s'inscrit à l'interface entre les sciences de la vie (écologie) et les sciences humaines et sociales (sociologie, droit, politique et économie). Il consistera à mener une revue de la littérature des indicateurs existants, biologiques (par ex. richesse et abondance spécifique, biomasse et productivité, GBO), écologiques (par ex. Habitat Evaluation Procedure), sociétaux et culturels (par ex. empreinte culturelle, Happy Planet Index) et économiques (par ex. PIB vert). Par ailleurs, les textes de loi devront être consultés pour identifier les orientations et les positions nationales officielles liées à la biodiversité. Ces indices seront catégorisés, normalisés et combinés pour établir plusieurs INB qui seront comparés sur des exemples concrets à l'échelle des états européens et des continents afin de sélectionner l'INB susceptible d'être le plus incitatif à une politique nationale et internationale intégrant la biodiversité en plus, ou en complément du PIB.

Mots-Clés: Biodiversité, Indice, Interdisciplinarité, politique incitative

*Intervenant